



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Étaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

VENTE DE LOGEMENTS DU PATRIMOINE DE MAINE ET LOIRE HABITAT

Par courrier en date du 27 janvier 2020, le Directeur Général de Maine-et-Loire Habitat a informé notre commune que 4 logements situés rue de Tilleuls pourraient être proposés à la vente à ses occupants, ou ascendants, descendants.

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de 15 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardent alors le statut de locataires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, (9 pour, Catherine CHERRUAULT absente)

- **AUTORISE** Maine-et-Loire Habitat à mettre en vente les 4 logements situés rue des Tilleuls,
 - 1) Dans le cadre de la vente aux occupants,
 - 2) Pour les biens vacants après libérations du logement,
- **CHARGE** Maine-et-Loire Habitat d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Étaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

VENTE PORTION TERRAIN RUE DES JARDINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, (9 pour, Catherine CHERRUAULT absente)

- **DECIDE DE VENDRE** une portion de terrain représentant 50 m² (pas encore borné) sis à CHALLAIN LA POTHERIE (49440) rue des jardins, cadastré section G n°836 pour partie, au profit de M et Mme DERSOIR Emmanuel domiciliés 28 rue de Plancheronde moyennant le prix de 100 € net vendeur,
- **APPROUVE** la prise en charge par moitié de l'ensemble des frais liés à l'acquisition de cette portion de terrain,
- **DESIGNE** Me Mathilde EMERIAU, notaire à CANDE, pour établir l'acte de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses représentants, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, notamment l'acte authentique de vente.

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Etaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Etaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire et sur avis favorable de la Commission Finances et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2020 les subventions suivantes :

Familles rurales	500 €
SOCCL Foot	2 200 €
Cercle Saint Hélier	500 €
Comité de jumelage	1 000 €
Comité hippique	1 000 €
Club du Lys d'Or	350 €
GDON	250 €
FNACA	200 €
Vaillance Badminton	300 €
Vaillance Musique	600 €
Le Toukan	200 €
Subventions organismes ccas	600 €
Total	7 700 €

Ce montant est inscrit à l'article 6574 du budget communal 2020.

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Étaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

CONTRAT ASSOCIATION DE L'ÉCOLE PRIVEE GRAIN DE SOLEIL : ECHEANCIER 2020

Vu la délibération du 8 novembre 2007 donnant un avis favorable à la demande de l'école Grain de Soleil de passer en contrat d'association,
Vu le contrat d'association signé le 17 décembre 2007 entre le Préfet de Maine et Loire, le directeur diocésain de l'enseignement catholique, la directrice de l'école mixte « Grain de Soleil » et le président de l'OGEC de Challain-La-Potherie,
Vu la demande de l'association de l'OGEC de Challain-La-Potherie pour l'année 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de verser pour l'année 2020 la somme de **54 000 €** pour 79 élèves,

- **DIT QUE** cette somme sera versée en 3 fois suivant l'échéancier suivant :

- ⇒ 1^{er} versement d'un montant de 18 000 € en avril 2020,
- ⇒ 2^{ème} versement d'un montant de 18 000 € en juillet 2020
- ⇒ 3^{ème} versement d'un montant de 18 000 € en octobre 2020.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020 au compte 65748.

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Étaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 de la COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires communaux de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, 10 pour (Catherine CHERRUAULT est arrivée) et après vote à main levée,

DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Etaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Etaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 : LOTISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires communaux de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après vote à main levée

- **DECLARE** que le compte de gestion du lotissement dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Étaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 : ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires communaux de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents, déclare après vote à main levée,

- **DECLARE** que le compte de gestion de l'assainissement dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Étaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance et demande au 1^{er} adjoint de faire approuver le CA.

Nombre de conseillers présents : 8 votants : 8

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune 2019 :

En section de fonctionnement pour 636 014.17 € de dépenses et 677 377.38 € de recettes : soit un résultat positif de 41 363.21 €

- soit un résultat de clôture de **+ 202 770.41 € (excédent 2018 reporté de 161 407.20 €)**
- affecte le résultat au 002 recettes de fonctionnement

En section d'investissement pour 360 571.80 € de dépenses et 366 166.44 € de recettes : soit un résultat positif de 5 594.64 €

- soit un résultat de clôture de **+ 139 890.75 € (excédent 2018 reporté de 134 296.11 €)**
- reporte la somme de 139 890.75 € au 001 recettes d'investissement

Soit un résultat global de clôture de + 342 661.16 €

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Étaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – Lotissement Plancheronde 2

Monsieur le maire s'est retiré de la séance et demande au 1^{er} adjoint de faire approuver le CA.

Nombre de conseillers présents : 8 votants : 8

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le compte administratif du lotissement 2019 :

En section de fonctionnement pour 225 496.00 € + déficit reporté 2018 de 15 000.42 € soit : 240 496.42 € de dépenses et 211 700.00 € de recettes

- soit un résultat de clôture déficitaire de **28 796.42 €** (déficit 2018 de 15 000.42 € + déficit de 2019 de 13 796.00 €).

- soit un déficit de 28 796.42 € reporté au 002 dépenses de fonctionnement

En section d'investissement pour 196 700.00 € de dépenses + déficit reporté 2018 de 225 496.00 € soit de 422 196.00 € de dépenses et 225 496.00 € de recettes

- soit un résultat de clôture déficitaire de **196 700.00 €**

- soit un déficit de 196 700.00 € reporté au 001 dépenses d'investissement

Soit un résultat global de clôture de – 225 496.42 €

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Étaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019- Assainissement

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance et demande au 1^{er} adjoint de faire approuver le CA.

Nombre de conseillers présents : 8 votants : 8

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'assainissement 2019 :

En section de fonctionnement pour 36 447.72 € de dépenses et 31 374.92 € de recettes soit un déficit de 5 072.80 €

- Soit un résultat de clôture **8 675.36 €** (excédent 2018 reporté de 13 748.16 €)
- Affecte le résultat au 002 recettes de fonctionnement

En section d'investissement pour 20 043.06 € de dépenses et 19 004.00 € de recettes soit un déficit de 1039.06 €

- Soit un résultat de clôture de **50 902.11 €** (excédent 2018 reporté de 51 941.17 €)
- reporte la somme de 50 902.11 € au 001 recettes d'investissement

Soit un résultat global de clôture de 59 577.47 €

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Étaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de reconduire les taux des années précédentes,
- **VOTE** les taux suivants :
 - taxe d'habitation 13,00 %
 - taxe sur le foncier bâti 17,80 %
 - taxe sur le foncier non bâti 27,84 %

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE



COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POThERIE
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2020

Convocation du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1^{er} adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2^{ème} adjointe, Eugène DUMONT, 3^{ème} adjoint, Catherine CHERRUAULT, arrivée à 20h55, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Était excusé : Nicolas DELAUNAY donne procuration à Dominique FAURE

Étaient absents : Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET

Secrétaire de séance : Eugène DUMONT

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 10

BUDGETS PRIMITIFS 2020

Sur proposition et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de voter les budgets suivants arrêtés comme suit :

→ **ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- section Exploitation : 38 046.08 €
- section Investissement : 69 906.11 €

Voté à l'unanimité, 10 pour

→ **LOTISSEMENT PLANCHERONDE 2**

Le budget primitif lotissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- section Fonctionnement : 225 501.42 €
- section Investissement : 389 870.00 €

Voté à l'unanimité, 10 pour

→ **COMMUNE**

Le budget primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- section Fonctionnement : 825 443.41 €
- section Investissement : 541 803.16 €

Voté à l'unanimité, 10 pour

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 3 mars 2020
Le Maire, Dominique FAURE